L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 407 - Janvier 2024

édito

Chers camarades, ce premier journal de l'année est l'occasion pour le syndicat de vous présenter tous ses vœux pour 2024. Mais nous ne saurions nous contenter de vœux, encore faut-il mettre tout en œuvre pour les voir s'accomplir.

Sophie Binet, lors de l'annonce du remaniement ministériel, a déclaré espérer un changement de cap. Et c'est effectivement d'une rupture dont nous avons besoin afin que s'instaure une véritable démocratie sociale. Démocratie sociale radicalement opposée aux idées véhiculées par l'extrême-droite. Idées qui ne sont malheureusement pas l'apanage du RN au vu de la loi immigration qui n'a rien à envier aux orientations prônées par les Le Pen, Zemmour, Bardella et consorts.

Rejeter la faute sur l'autre, sur l'étranger n'apportera aucune perspective aux retraités que nous sommes.

L'UCR-CGT a mené une campagne sur le thème : *« De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? ».*

Les enjeux sociaux qui nous touchent au quotidien sont multiples, mais deux préoccupations majeures résonnent avec une acuité particulière : le niveau des pensions de retraite et l'accès aux soins. Ces deux piliers fondamentaux du bien-être social sont aujourd'hui confrontés à des défis colossaux, nécessitant une mobilisation collective et une action déterminée.

Seule une mobilisation collective et résolue permettra de faire entendre la voix des retraités, et de toutes et tous celles et ceux qui aspirent à vivre dans une société où la solidarité et la justice sociale sont des valeurs incontestées.

Camarades, en ce début d'année 2024, engageons-nous à poursuivre la lutte pour des pensions dignes et un accès aux soins pour tous, car la dignité humaine ne peut être sacrifiée sur l'autel de l'austérité et de l'injustice sociale.

Michel CANESTRELLI
Secrétaire Général

sommaire

- Edito 1
- Santé et démocratie sociale
- Loi immigration : résistance nationale 2
- Revalorisation des retraites et pensions 3
- Travaux insalubres
- Agenda et activités du syndicat 4

EN ENCART :
Lettre aux syndiqué(es)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 23 février 2024, elle se tiendra au domaine Centre AZUR, 149 avenue du Nid - Sanary/Mer.
Accueil à partir de 8 heures devant une collation (café, thé, viennoiseries). Début de l'Assemblée Générale à 9 heures, à 12 heures, nous terminerons nos débats avec le verre de l'amitié suivi d'un repas. **VENEZ NOMBREUX !**

La participation pour le repas est fixée à 10 € et 20 € pour les conjointes ou conjoints. Tu peux envoyer ta réponse soit :
- par mail : retraitescgtvarmindef@gmail.com
- par téléphone : 04 94 18 94 57 le matin, du lundi au vendredi.

Date limite d'inscription : vendredi 16 février.

L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58
Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon
Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Patrick Buvat
N° CPPAP 0326S07751 - Journal édité par nos soins.

L'IMPOSTURE R.N. (épisode 6)

Santé et démocratie sociale : le projet absurde et démagogique du RN

Le projet « M la santé » de la candidate RN à la prochaine présidentielle, s'inscrit complètement dans les propositions du FN pour la campagne de 2017. Si la sémantique de la « préférence nationale » a été abandonnée, ce mot d'ordre cher à l'extrême droite reste bel et bien au cœur de leur projet santé.

En effet, sur le fond, le RN demeure un parti raciste et xénophobe. Il continue de reprendre les grands classiques de la caste des milliardaires LE PEN, sur la fraude aux aides sociales et à l'Aide Médicale d'Etat, alors que cette AME ne représente que 0,4% des dépenses de santé !

Sous un habillage se voulant séduisant mais toujours démagogique, il se concentre sur des « problématiques » qui n'en sont pas, nous assénant des constats erronés pour justifier leurs propositions anti-étrangers. Sans jamais détailler ni chiffrer ces propositions… Et pour cause !

Le RN est par ailleurs partisan de l'étatisation de la Sécurité sociale contre la logique de la cotisation sociale et son principe solidaire de : *« Je cotise selon mes moyens, je reçois selon mes besoins ».*

Concernant le manque de soignants et l'effondrement de notre système de santé, s'il est évoqué, les logiques capitalistes qui en sont la cause ne sont jamais critiquées. Par contre ils revendiquent des transformations centrées sur l'efficacité, la rationalisation des dépenses et la fin de la « bureaucratie », chères au patronat !

Par ailleurs et sous prétexte que les urgences des hôpitaux seraient saturées par une prétendue utilisation abusive (en réalité de 13 à 27% des passages), le RN veut réorganiser par un partenariat avec les médecins libéraux. C'est oublier que si les gens passent aux urgences, ce n'est pas par plaisir : absence de complémentaire santé, recours à la CMU par des patients se voyant refuser l'accès à la médecine de ville, problématiques socio-économiques, sans oublier les caractéristiques même de la médecine de ville (liberté tarifaire et dépassements d'honoraires, refus de soins, installations inappropriées…)

Mais le RN n'a que faire de ces « basses considérations » et préconise la réorientation de ces patients vers la médecine libérale, le développement de la téléconsultation et de simples incitations financières à l'installation de nouveaux médecins pour résoudre les problèmes posés par la multiplication des déserts médicaux !

Bien sûr, cette conception du système de santé est en totale opposition avec celle défendue par la CGT qui revendique la mise en place d'un plan complet pour reconstruire un maillage territorial garantissant un accès aux soins pour tous, dans le cadre d'une SÉCU à 100%.

Ce maillage territorial passe par le développement de centres de santé publics et pluridisciplinaires, pratiquant le tiers-payant pour plus de justice sociale et adossés à des hôpitaux publics.

Encore de bonnes raisons pour combattre l'extrême droite « becs et ongles » et sans relâche !

Michel RENOUF

Résistance nationale contre la loi immigration

Manifestations dans toute la France le dimanche 21 janvier : 150 000 personnes ont manifesté dans le pays contre la loi immigration portée par l'exécutif, la droite et l'extrême droite. C'est une mobilisation exceptionnelle, à l'image de la violence de cette loi. Face à cette attaque contre les principes de la république nous étions plus de 500 à Toulon et près de 200 à Draguignan en ce dimanche matin.

A l'heure où sont écrites ces lignes, le conseil d'état n'a pas encore statué sur le texte.

Revalorisation des retraites et pensions : une revendication majeure pour l'UCR-CGT

Le niveau de vie des retraités lié à la nécessité de revaloriser significativement l'ensemble des retraites et pensions est une préoccupation majeure pour une part importante des retraité·es.

La consultation menée par l'UCR-CGT sur le thème *« De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? »* confirme qu'une majorité de retraité·es n'est plus en mesure de s'en sortir et est donc contrainte de faire des choix dans ses dépenses (alimentation, énergie, logement, santé, transports, ...)

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions en dessous du SMIC (soit moins de 1747 euros bruts mensuel) et 1,4 million sont considéré·es comme pauvres.

Le taux de pauvreté des retraité·es est en constante augmentation depuis des années et la hausse de l'inflation depuis 2021 les impacte plus particulièrement.

Les mesures prises ces dernières années par les gouvernements successifs, notamment depuis 2007, et le patronat n'ont fait qu'accentuer la dégradation du montant des pensions et donc du niveau de vie des retraité·es.

L'insuffisance des revalorisations des retraites de base et des retraites complémentaires ces dernières années ont généré de nouvelles baisses de leurs revenus.

Notre revendication *« pas une retraite en dessous du SMIC CGT »* soit 2000 euros bruts mensuels ainsi que celle exigeant le retour à l'indexation des retraites sur le salaire moyen prend donc tout son sens pour permettre aux retraité·es de vivre dignement.

Pour y parvenir, l'UCR-CGT exige une revalorisation minimale immédiate des pensions de base et complémentaires de 10 %.

Des mesures doivent aussi être prises rapidement pour revaloriser les petites pensions pour atteindre un niveau se rapprochant du SMIC et parvenir au niveau du SMIC revendiqué par la CGT.

Les retraites de base doivent être augmentées de 5,3 % au 1er janvier 2024 en application des dispositions du code de la Sécurité sociale ce qui mettrait à niveau le montant des pensions par rapport à l'inflation en 2023 mesurée par l'indice INSEE.

De fait, les retraité·es n'auront aucune revalorisation au titre de l'année 2024. Dès le début de l'année 2024, les pensions vont commencer à s'éroder.

Il y a nécessité et urgence à développer des mobilisations dans les territoires et les professions en lien avec les actif·ves pour contraindre gouvernement et patronat à augmenter significativement les retraites de base et complémentaires.

Les délégués au 12ème congrès de l'UCR-CGT décident de faire de la revalorisation des pensions un objectif revendicatif central pour les semaines et mois à venir et de travailler à développer des initiatives revendicatives sous diverses formes.

Travaux insalubres : encore et toujours !

Pour rappel, depuis 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Service des Pensions des Armées (SPA), contrôlent et épluchent les relevés annuels des états de travaux insalubres.

Cela se traduit par la non validation de tout ou partie de ces états, sous des prétextes forts discutables, voire fallacieux et entrainant de facto le refus d'accorder le départ à la retraite au titre des travaux insalubres.
Par une note dite « de sécurisation » (dont le TA de Caen a indiqué dans un jugement *qu'elle était dépourvue de valeur règlementaire),* cette besogne a été dévolue aux divers CMG.
En juin 2023 nous vous invitions à être réactif afin que votre cas ne soit pas irréversible, c'est encore vrai en ce début d'année 2024, encore plus vrai devrions nous dire, depuis le 1er septembre 2023 et la mise en application de la réforme des retraites "Macron" où l'écart se creuse entre "les bénéficiaires des travaux insalubres" et ceux non admis à un départ en retraire au titre des TI.
En effet, la réforme s'applique immédiatement aux ouvriers de l'état non admis à un départ en retraite au titre des TI et son application est différée pour ceux né entre le 1er septembre 1961 et le 1er septembre 1966 et admis aux TI.

De nouveaux cas portés à notre connaissance

5 nouveaux cas ont été portés à notre connaissance et suivis par nos soins depuis notre dernier point.
Toujours les mêmes raisons invoquées, *« pas en corrélation avec la profession d'emploi », « pas prouvé que vous manipuliez des appareils contenant ou dégageant les substances nocives »* et toujours des attestations à faire établir avec des justifications à fournir toutes ces années après la réalisation des travaux effectués et la validation par les autorités de l'époque. Tout cela sans être sûr à 100% de la validation aujourd'hui par les services dits compétents, CMG, SPA La Rochelle, CDC Bordeaux.
C'est un parcours du combattant qui s'annonce pour ces personnels auquel notre syndicat apportera son aide et conseil et dirigera le cas échéant vers le tribunal administratif via le cabinet TTLA.
Sur le parcours judiciaire justement, nous ne sommes pas les seuls à saisir la justice, nous constatons des résultats encourageants, sur 5 dossiers notamment, pour des raisons différentes et demandant toutes d'annuler les décisions prises par le Ministère des Armées de rejeter les demandes de départ au titre des TI.
Les Tribunaux Administratifs de Caen (par trois fois), Bordeaux, et Rennes ont ainsi donné raison aux personnels de défendre leur droit. Ce sont des signes encourageants, d'autant que les motivations de ces tribunaux sont riches d'enseignements.
Dans le premier semestre 2024, un premier jugement doit intervenir au TA de Toulon. Nous ne manquerons pas d'informer et d'appeler à l'action pour être présent en nombre pour rappeler le respect dû aux personnels, au travail accompli et pour exiger que cesse la remise en cause des conquis sociaux.

Henri GRAMONDO
et Daniel DESMEULLES

Permanences Bourse du travail de la Seyne : tous les jeudis après-midi de 14h00 à 16 h00.

Agenda et activités du syndicat

Lundi 8 janvier : réunion bureau. Ordre du jour : point organisation, actualités, préparer ordre du jour de la CE du 16 janvier, préparation Assemblée Générale du 23 février, questions diverses.
Mardi 16 janvier : CE. Ordre du jour : point organisation, actualités, relance inscription pour notre Assemblée Générale du 23 février, mise en place d'assemblées générales décentralisées, questions diverses.
Vendredi 23 février : Assemblée Générale 2024 de notre syndicat.

Etat d'organisation : à ce jour 351 FNI réglés, moins 13 par rapport à l'an dernier.